

SOUS-PREFECTURE DE CORSE  
Date de réception de l'AR: 03/10/2022  
02B-212003370-20221001-2022\_036-DE

République française  
Département de la Haute-Corse  
**COMMUNE DE VALLE-DI-ROSTINO**

Séance du 01 octobre 2022

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 26/09/2022

Présents : 6

*L'an deux mille vingt-deux et le premier octobre à 16 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christian MORACCHINI*

Votants: 8

Pour: 8

**Présents :** Christian MORACCHINI, Ours-Jean CAPOROSSI, Proper GIOVANNONI, Jean MORACCHINI, Jacques CRISTIANI, Michel NOVELLINI

Contre: 0

Abstentions: 0

**Représentés:** Jean-Jacques GIOVANNONI, Ange MORACCHINI par Jacques CRISTIANI

**Excusés:**

**Absents:** Laurent LOVICHI, Charles RONGICONI, Jean-Pierre MANNONI

**Secrétaire de séance:** Ours-Jean CAPOROSSI

Objet: DM 2022-003 - N° 2022\_036

Le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de réfection d'adduction d'eau potable du hameau de Valle à reçu les aides financières accordées par la Collectivité de Corse.

Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

INVESTISSEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>	<b>51012.00</b>	<b>51012.00</b>

		DEPENSES	RECETTES
203	Frais d'études, recherche, développement	-6000.00	
21531	Réseaux d'adduction d'eau	62348.00	
202	Frais réalisat° documents urbanisme	-796.00	
2131	Bâtiments publics	-3000.00	
2132	Immeubles de rapport	-1540.00	
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort		51012.00
<b>TOTAL :</b>		<b>51012.00</b>	<b>51012.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>51012.00</b>	<b>51012.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à VALLE DI ROSTINO, les jour, mois et an que dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus  
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 03 octobre 2022 et publié ou notifié le 03 octobre 2022

Le Maire



SOUS-PREFECTURE DE CORTE  
Date de réception de l'AR: 03/10/2022  
02B-212003370-20221001-2022\_036-DE

C. MORACCHINI